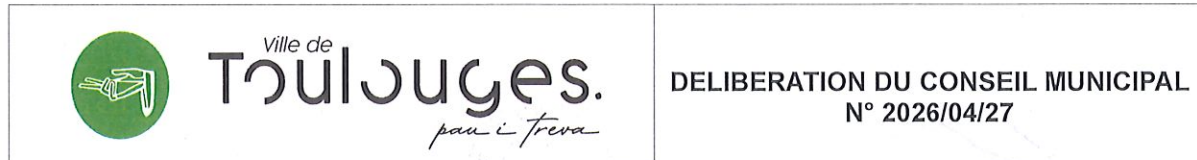


2026/119

NB

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2026/04/27

## SEANCE DU 16 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six et le seize avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal située parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

<b>Date de la convocation :</b> 03/04/2026	<b>Présents :</b> Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Thierry SEGARRA, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Hélène GODET-BARRATIER, Serge CIVIL, Béatrice BAILLEUL, Jean-Marie MARTIN-RODRIGUEZ, Isabelle COSTE-REYES, Sandra LEBLANC-FERRER, Sébastien DAUDÉ, Audrey CALVET, Philippe BOUILS, Noureddine KOURDAN, Virginie VILA, Sandrine RABASSE, Fabrice SCHORDING, Rudy KLEIN, Laurette NARANJO, Martial MIR, Sabrina BEDOYA-HADJAB, Michel GAILLARD, Boris DEMAIN <b>Absents excusés ayant donné procuration :</b> Pascale MICHEL procuration Serge MICHEL, Patrice PASTOU procuration Fabrice SCHORDING <b>Secrétaire de séance :</b> Laurent LOPEZ
<b>Nombre de conseillers :</b>	
<b>En exercice : 29</b>	
<b>Présents : 27</b>	
<b>Votants : 29</b>	

**PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE  
DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES  
CHARGES TRANSFEREES**

Nicolas BARTHE informe l'assemblée qu'après l'installation du nouveau Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation des délégués de la commune pour siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine.

Il est demandé au Conseil Municipal de désigner un membre titulaire et un membre suppléant.

Sont proposés comme candidats :

Délégué Titulaire : Laurent LOPEZ  
Délégué Suppléant : Nicolas BARTHE

Où l'exposé du maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le 23.04.2026



ID : 066-216602136-20260416-DELIB20260427-DE

**DESIGNE** comme délégués de la commune à la commission locale d'évaluation des charges transférées de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine :

Délégué Titulaire : Laurent LOPEZ  
Délégué Suppléant : Nicolas BARTHE

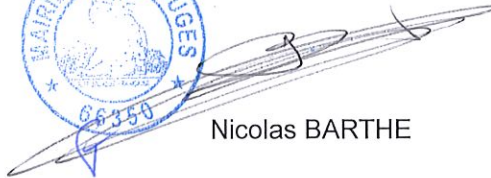
Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme  
Délibération rendue exécutoire par publication ou notification  
à compter du **23.04.2026**.....

Le Secrétaire



Laurent LOPEZ

Fait à Toulouges, le 17 avril 2026  
Le Maire,



Nicolas BARTHE

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente décision dans les deux mois qui suivent la date de publication sous format électronique pour les actes réglementaires et les actes ni réglementaires et/ou sa notification pour les seuls actes individuels.

A cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (espace Pitot, 6 rue Pitot, 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision et/ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être reconduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Acte mis en ligne le **27.04.2026**.....